



DÉPART DE BETHLÉEM VERS LE TEMPLE DE JÉRUSALEM POUR PRÉSENTER JÉSUS AU SEIGNEUR

Quand fut accompli le temps prescrit par la loi de Moïse pour la purification, les parents de Jésus l'amènèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon ce qui est écrit dans la Loi : Tout premier-né de sexe masculin sera consacré au Seigneur. Ils venaient aussi offrir le sacrifice prescrit par la loi du Seigneur : un couple de tourterelles ou deux petites colombes. (Lc 2, 22-24)

Le temps prescrit pour la purification est de 40 jours après la naissance (c'est le nombre de jours entre le 25 décembre et le 2 février). Saint Joseph a bien prévu les deux petites colombes...



Site paparentamille.com - Dessin : Madeleine RUSCOVA - Reproduction autorisée pour usage commercial

